N°
85

Guide pour l'accessibilité dans les espaces naturels

Outils d'accueil et d'interprétation

2.2 - Le stationnement et les aires de repos

Expériences : aménagements extérieurs

mise à jour: ***21/01/2013***

Forêt de Meudon, table adaptée © Elsa André - ONF

Selon la réglementation, les zones de stationnement réservées doivent être signalées par une signalisation verticale et un marquage au sol. Mais dans un espace naturel, il est parfois difficile de faire ce marquage, surtout si on veut éviter de traiter toute la surface du stationnement. On peut cependant considérer que la répression des contrevenants n'est pas essentielle, le pouvoir de police n'est parfois pas réellement appliqué dans ce domaine. Par ailleurs la pression de stationnement n'est peut-être pas très importante. Dans ce cas une signalisation verticale peut suffire.

Il est conseillé de prévoir des aires de repos sur les parcours dépassant les 300 m pour que les visiteurs puissent récupérer. Il est parfois possible d'aménager des zones de convivialité comme des bancs, des tables de pique-nique ou autre, qui permettront de proposer des éléments d'informations comme des panneaux d'interprétation par exemple.

Haut de page

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB